



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

→ GP
A.P.

*Le Ministre délégué
chargé des Affaires européennes*

Paris, le 12 DEC. 2012

CABAEU/CBJ/N° D-02122-12

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 15 novembre concernant le traitement des services audiovisuels dans le cadre des négociations sur l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada.

Comme vous le savez, la France apporte son soutien à la conclusion rapide de la négociation de cet accord, le plus important et le plus ambitieux que l'Union s'apprête à conclure avec un partenaire industrialisé. Mais elle sera très vigilante à ce que le calendrier ne prime pas sur le fond, et à ce que la Commission, dans les dernières étapes d'une négociation susceptible de se conclure au début de l'année 2013, ne transige pas sur les intérêts à défendre.

Les autorités françaises ont déjà eu l'occasion de se prononcer, au sein de la filière commerciale du Conseil, sur la nécessité de maintenir une exclusion horizontale des services audiovisuels de l'AECG et de ne pas recourir à des modalités telles que le recours à l'annexe II (liste des secteurs à protéger), qui dégraderaient notre position de négociation en vue d'accords futurs.

Je partage pleinement les arguments exposés dans votre courrier, s'agissant du maintien de la cohérence de la position de négociation de l'UE par rapport aux négociations passées et aux directives de négociation données à la Commission dans le cadre de l'AECG. L'exclusion horizontale est l'option la plus pertinente pour marquer la spécificité du secteur audiovisuel et ne pas créer, à l'occasion d'une négociation avec un pays proche de nos sensibilités sur la diversité culturelle, un précédent préjudiciable pour l'avenir.

.../...

Monsieur Pascal ROGARD
Président de l'Association Coalition française
pour la Diversité Culturelle
11 bis, rue Ballu
75009 – PARIS

La sensibilité de la France sur ce secteur vient d'être rappelée au niveau ministériel par la voix de ma collègue Nicole Bricq, Ministre du Commerce extérieur, lors du Conseil « affaires étrangères » en format commerce le 29 novembre dernier. Les autorités françaises veilleront à promouvoir cette position auprès de la Commission européenne et dans les instances du Conseil de l'UE jusqu'au terme de la négociation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bernard CAZENEUVE